



## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2019 : le SNEP-FSU conforte sa représentativité à Jeunesse et Sports**

Avec un an de retard, imputable à l'Administration (DRH des ministères sociaux), les personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports viennent d'élire leurs représentants dans les commissions administratives paritaires.

Malgré les annonces concernant la suppression de la plupart des compétences des commissions paritaires prévue par la loi de Transformation de la Fonction Publique, le SNEP-FSU se réjouit de la bonne participation à ces scrutins, organisés dans un contexte compliqué. Avec 48% de votants chez les professeurs de sport (contre 49% en 2014) et 54% chez les CTPS sport (contre 57% en 2014), les agents du ministère des sports ont témoigné de leur attachement au paritarisme.

Avec 24% des suffrages exprimés (contre 19% en 2014 et 17% en 2011), le SNEP-FSU conforte sa représentativité chez les professeurs de sport, obtenant un 2ème siège à la CAP de ce corps.

Chez les CTPS, le SNEP-FSU conserve 1 siège à la CETP sport (24%) ainsi qu'à la CAP des CTPS commune à la Jeunesse et au Sport (21%).

Le SNEP-FSU remercie l'ensemble des collègues qui ont voté et les militants qui ont œuvré à ce succès.

Fort de sa représentativité à l'Education Nationale (83% des voix à la CAP des professeurs d'EPS), dans un contexte marqué par le transfert des missions JS et la création de services JS clairement identifiés au sein des rectorats et DSDEN le 1er juin 2020, le SNEP-FSU continuera d'agir pour la défense des personnels, le respect des statuts de chacun et la préservation des cultures et identités professionnelles.